

Déchetterie du Tritout mauvaise gestion ou manque de rigueur ?

M. Xavier Dobler, conseiller général

"Il ressort des comptes 2012 de la commune de Vicques un dépassement au budget de près de Fr. 44'000.- concernant les frais d'élimination de ce service. Or, régulièrement, nous pouvons constater sur le site que des entreprises déposent des déchets qui devraient l'être sur les autres sites officiels du SEOD en regard des quantités qu'elles amènent. Par ailleurs, nous pouvons certaines fois remarquer que des utilisateurs dont le lieu de résidence laisse songeur et n'ayant pas de vignette collée sur le véhicule, déposer leurs déchets au Tritout.

Il semblerait également, selon plusieurs citoyens, que des personnes ne résidant pas dans les communes utilisatrices du Tritout, utilisent la vignette officielle pour se rendre à ce dernier.

Il est certain que si ces éléments ne font pas l'objet d'une attention particulière de la part du personnel employé sur le site du Tritout, il en résulte une augmentation des coûts que doit supporter notre commune.

Au vu des éléments ci-dessus, je demande au Conseil communal de nous renseigner sur les éléments suivants :

- Est-ce que des efforts sont consentis pour valoriser au maximum les déchets déposés au Tritout et si oui, lesquels ?
- Sur quels éléments se base le personnel communal pour distribuer des vignettes supplémentaires (plusieurs véhicules) ?
- De quelle manière est contrôlée la provenance et la quantité des matériaux déposés par les entreprises des localités membres ?
- Y a-t-il des contrôles d'autorisation d'accès qui sont effectués et si oui, à quelle fréquence ? "

Réponse : (Yvan Burri)

Un groupe de travail a été constitué pour trouver les meilleures solutions. Caritas vend les déchets au meilleur tarif. Le contrôle des vignettes se fait à l'entrée du portail, Monsieur Burri demandera aux personnes travaillant au Tritout de resserrer ce contrôle. Caritas informe les utilisateurs du Tritout que le dépôt des déchets est limité à 1 m³. Au niveau des déchets verts, les entreprises peuvent se procurer une clé à l'administration communale.

Monsieur Xavier Dobler est satisfait.